

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

Objet du concours : La commune de ST LAURENT LA VERNEDE organise un concours de photographie, gratuit, dans le but de valoriser et de faire découvrir le patrimoine Saint Laurentais.

Conditions de participation : Ce concours est ouvert à toute personne de la commune, adultes et enfants, il est réservé aux photographes amateurs. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement des photographies dont il est l'auteur et dont il accepte la publication sous licence libre. La commune ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur. Les concurrents devront accepter la reproduction et la parution de leurs œuvres, ainsi que la citation de leurs noms et prénom, notamment dans le bulletin municipal, et sur le site de la commune.

Le concours est ouvert à compter du 30 septembre 2022. La date limite des envois est fixée au 16 décembre 2022.

Thème du concours : son thème est libre.

Les photos devront obligatoirement être prise sur le territoire communal, et lors de l'année 2022.

Pour l'utilisation publique des photos de propriétés privées, l'accord des propriétaires sera demandé.

Les photos ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptibles de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Modalités de participation et envoi des photos : La personne qui souhaite participer au concours devra faire parvenir par mail ses photos (maximum 3) et dans la limite des dates du concours à mairie@saint-laurent-la-vernedede.fr

Le dossier doit contenir :

- Un bulletin d'inscription rempli et signé. Ce bulletin est disponible à l'accueil de la Mairie et également téléchargeable sur le site de la commune <https://www.saint-laurent-la-vernedede.fr>
- Des photographies en couleur ou en noir et blanc, au format numérique haute définition (poids compris entre 2 et 5 Mo par photographie), enregistrées au format « jpeg ».
- Le nom de la personne qui participe au concours ou tout autre signe distinctif ne devra pas figurer sur la photographie afin de ne pas influencer le jury au moment de la sélection.

Le jury, composé de Monsieur le Maire et des membres de la commission communication, désignera le lauréat en tenant compte de la qualité esthétique de la photographie et de son originalité.

La photo élue figurera en couverture du bulletin municipal 2023.

Comptant sur votre participation et votre créativité... Bonnes prises de vue !

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTOS

A retourner par courriel à marie@saint-laurent-la-vernedes.fr accompagné de vos photos

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Courriel :

Nombre de photos proposés (maxi 3) :

Votre inscription au concours vaut acceptation du règlement.

Fait le à

Signature du propriétaire des clichés

« lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél : Courriel :

Mère/Père/Tuteur légal

Autorise,

Mon fils/Ma fille

Nom : Prénom :

Né(e) le :

à participer au concours photos organisé par la commune de ST LAURENT LA VERNEDE.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement.

A Le

Signature

